

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

23 JANVIER 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015 A 19 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le vingt trois janvier, à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Nadine MITRE, Bernard DESPLAT, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET, Thierry VALENTIM, Christine VIAL LAPLACE, Aurélie CHALIES, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER.

Procuration : Madame Sandrine MATHIEU a donné procuration à Monsieur Bernard DESPLAT

Madame Muriel PERRET est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 15 décembre 2014 :

Cf. Page 5 : Monsieur Daniel MERCIER revient sur le vote émis par l'assemblée lors de cette séance, concernant la possibilité d'insertion d'un article par la liste « Bien vivre à St Martin Belle Roche » dans le Trait d'Union et non dans le bulletin municipal.

Il indique que ce vote n'est pas cohérent ; s'il y a interdiction, elle doit porter sur les deux supports de communication, et non sur un seul, la réglementation étant la même pour les deux.

Il déplore le « régime autocratique » de Monsieur Bernard DESPLAT en la matière.

Enfin, il rappelle le nom des deux listes opposées lors des élections municipales de mars 2014 « Bien vivre à St Martin Belle Roche » et « Ensemble pour St Martin Belle Roche » et propose la parution d'un article sous le nom « Bien Vivre Ensemble à St Martin Belle Roche » et, ainsi, la réunion des deux listes.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Qu'aucun article ne sera inséré à titre individuel, pour chacune des listes, sur le bulletin municipal et sur le Trait d'Union.
- De rédiger un article en commun

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Bilan des études énergétiques / Intervention d'un représentant de l'A.T.D.
- 2° Indemnité du nouveau receveur municipal
- 3° CAMVAL Modification des statuts
- 4° Location d'un logement sis rue du Commerce
- 5° Projets de travaux :
 - Toiture de la mairie
 - Changements de vannes thermostatiques
 - Climatisation
 - Revêtement de sol des préaux de l'école élémentaire
- 6° Travaux en cours
- 7° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 8° Questions diverses

COMPTE RENDU

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent du service de l'école maternelle (ATSEM) a eu un accident de service ce vendredi matin 23 janvier 2015. Son remplacement a été assuré.

I – BILAN DES ETUDES ENERGETIQUES / INTERVENTION D'UN REPRESENTANT DE L'A.T.D.

Monsieur Bernard DESPLAT et madame Hélène REBOUX rappellent les travaux réalisés avec l'aide de l'A.T.D. / Agence Technique Départementale, concernant les études sur les consommations d'énergies communales.

Monsieur CORDELIER, de l'A.T.D., Agence Technique Départementale, expose le bilan de ces études.

Il indique notamment que :

- Le soleil fournit 11 000 fois la consommation en énergie mondiale et on ne s'en sert pas (ou si peu). On n'utilise que l'énergie fossile et fissile (le nucléaire).
- La nécessité d'un investissement humain (éteindre les lumières, débrancher les appareils de

chauffage pendant les vacances, . . .).

Les actions sont essentiellement à mener dans la sobriété (investissement humain) et dans l'efficacité (investissement, travaux d'amélioration en matière d'économie d'énergie).

Chaque élu recevra par mail le document réalisé par monsieur CORDELIER ; un exemplaire papier sera mis à disposition en mairie.

Des réunions seront organisées pour mettre en place des plans d'actions correspondants, ainsi que pour sensibiliser l'ensemble des acteurs communaux (élus, personnel, enseignants).

II – CAMVAL / MODIFICATION DE STATUTS

Monsieur le maire expose à l'assemblée la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à la modification des statuts de la CAMVAL, et notamment l'article 2 § 4 relatifs aux compétences de la communauté d'agglomération.

Cette modification porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence en matière de politique de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier l'article 2 des statuts relatif aux « compétences » de la CAMVAL comme suit, conformément aux statuts joints en annexe :

« En matière de politique de la Ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville. »

Les autres dispositions des statuts de la CAMVAL demeurent inchangées.

Il prend acte que la décision de modification des statuts fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

III – INDEMNITE DU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions législatives et réglementaires concernant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante.

Il fait part à l'assemblée du départ du trésorier Monsieur Damien PERRET au 31 décembre 2014 et l'arrivée de Madame Christine TANGUY, le 01 janvier 2015 à la trésorerie de LA ROCHE VINEUSE.

Il rappelle le rôle du trésorier, ainsi que ses responsabilités pécuniaires et personnelles.

Il propose de délibérer sur l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget du nouveau receveur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseils de tout ordre, tel que le prévoit la réglementation en la matière, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Il décide, à l'unanimité, d'accorder à Madame Christine TANGUY, comptable de la commune, l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

Il indique que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par les textes précités.

Il décide d'accorder également à Madame Christine TANGUY l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

IV – BAIL DE LOCATION / LOGEMENT RUE DU COMMERCE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mademoiselle Edwige MUSSY de louer l'appartement communal situé au 69, rue du Commerce, au deuxième étage.

Il précise que le dossier de candidature fourni par Mademoiselle Edwige MUSSY lui permet d'obtenir cette location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer l'appartement situé au 2^{ème} étage au 69, rue du Commerce, d'une superficie de 94 m², à Mademoiselle Edwige MUSSY, à compter du 01 février 2015.

Il fixe le montant mensuel du loyer à 590 euros.

Il dit que ce loyer sera révisé annuellement ; la première révision interviendra le 1^{er} février 2016.

Il autorise le Maire à signer le bail de location correspondant, ainsi que toutes autres pièces éventuelles et nécessaires se rapportant à ce dossier.

V – PROJETS DE TRAVAUX

Réfection de la toiture de la mairie

Le conseil municipal a décidé la réfection complète de la toiture du bâtiment de la mairie lors de sa séance du 15 décembre 2015. Il prend connaissance des différents devis réceptionnés.

- o Les velux seront également changés ; compte tenu de leur vétusté ils ne sont plus étanches et en cas de grosses pluies, il y a des gouttières.
- o Les cheminées seront supprimées car elles posent le même problème d'étanchéité.

Il décide d'attribuer le marché à l'entreprise BOURGOGNE TOITURE de St Martin Belle Roche, pour un montant de 43 314,90 euros H.T.

Monsieur Daniel MERCIER suggère la possibilité de réaliser des travaux d'isolation en même temps, directement sous le toit, si cela n'est pas fait. L'entreprise sera interrogée et établira un devis complémentaire si nécessaire.

Changement des vannes thermostatiques dans différents bâtiments communaux

Monsieur le maire fait part de la vétusté de certains radiateurs dans les bâtiments communaux, et notamment des vannes thermostatiques ; beaucoup d'entre elles ne fonctionnent plus ou sont cassées.

Il propose de les remplacer et présente des devis à cet effet.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Thomas MOTTARD de La Salle, pour un montant de 4 034,40 euros T.T.C.

Installation de la climatisation

(Salle du conseil municipal, bibliothèque, salle de réunion de la salle omnisports)

Monsieur Thierry BERLAND présentera des devis à l'assemblée lors de sa prochaine séance.

Pose d'un revêtement de sol dans les préaux de l'école élémentaire

(Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques).

Le conseil municipal a décidé, lors d'une précédente séance, de changer le revêtement du sol des préaux de l'école élémentaire.

Il prend connaissance de devis réceptionnés et décide de retenir la proposition de la société PAYSAGE 2000 pour un montant total de 12 840,96 euros T.T.C. incluant le revêtement des préaux et un circuit vélo pour l'école maternelle.

Pose d'un gazon synthétique dans la cour de l'école maternelle

(Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques).

Le conseil municipal décide la création d'un espace en gazon synthétique dans la cour de l'école maternelle et de changer également l'existant.

Il décide de retenir le devis de la société CHAZAL Espaces Verts de St PRIEST (69) pour un montant de 27 997,20 T.T.C.

Jeux extérieurs

L'assemblée décide de vérifier le contenu des contrats d'entretien des jeux extérieurs pour enfants.

VI – TRAVAUX EN COURS

- *Isolation de la salle omnisports*
 - o Les travaux de finition ont été réalisés.
- *Aménagement de la place de l'église*
 - o La pose des candélabres par l'entreprise SMEE a été effectuée.
- *Rue du Mortier*
 - o La pose des candélabres a été réalisée par l'entreprise SMEE.

VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

- *Commission communication*

Monsieur Thierry VALENTIM expose :

- o La commission va reprendre, en partie, la mise à jour du site internet.
- o Le Trait d'Union change de nom et s'appellera désormais « l'ECHO de ST MARTIN BELLE ROCHE »
- o L'ECHO de ST MARTIN BELLE ROCHE sera édité les 15 mars, 25 mai et 25 septembre de chaque année.
- o La commission sollicite les membres du conseil municipal, chacun en ce qui le concerne, pour la transmission d'information pour faire vivre le site internet de la commune. Elle accueille toutes les idées, les initiatives, les suggestions de tout ordre.
- o Une boîte mail spécifique « communication@ . . . » sera créée pour faciliter le travail de la commission, ainsi que les échanges avec les élus et les associations notamment lors de la remise des articles et des photos.

- *Voisins vigilants*

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- o La commission recherche un, voire plusieurs référents par quartier. Puis, dans chaque quartier, il y aura un référent, interlocuteur privilégié. Monsieur Michel BERTHIER présente un plan de la commune et un découpage par quartiers.

- Elle a défini ce qu'était un référent et a établi une liste de recommandations à transmettre aux habitants, ainsi que la politique de communication de la commune.
- Une réunion publique d'information sera organisée avant l'été 2015.
- Les panneaux « subtilisés » aux entrées principales de la commune seront remplacés.
- Les informations seront diffusées sur le site internet, ainsi que via l'ECHO de St Martin Belle Roche.
- « Le référent, c'est celui qui porte la bonne parole à tous ses voisins ». Il donne des informations à la gendarmerie. Il n'a pas un rôle de policier. »

- *Restaurant scolaire*

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- La trésorerie de l'association est bonne.
- Le trésorier du restaurant scolaire apporte une aide ponctuelle à l'association du centre de loisirs.
- Le prix du repas a augmenté au 01 janvier 2015 ; il est passé de 3,80 euros à 3,90 euros. Il augmentera de 10 centimes tous les ans au 01 janvier pendant quelques années.
- Un agent du service restaurant scolaire et un agent du service entretien apportent une aide ponctuelle à la répartition des élèves pour les ateliers des rythmes scolaires.
- Une publicité sera apposée sur le véhicule frigorifique communal servant à la distribution des repas.
- Un courrier sera adressé à tous les seniors de la commune pour leur faire connaître le service du restaurant à leur attention.

- *Associations*

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- Une réunion avec les associations est prévue le 28 janvier 2015 pour connaître leurs besoins et pour l'attribution des subventions 2015.
Monsieur Thierry BERLAND sera présent.
Il sera lancé un appel à toutes idées, suggestions et autres initiatives pour améliorer la vie du village via les associations.

- *Garderie*

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- Les gobelets jetables sont remplacés par des gobelets en plastique durs mis à disposition par la CAMVAL.
- Une proposition sera faite à l'ensemble des associations. Le but est de limiter les déchets.

- *Centre de loisirs*

Madame Véronique LE NOAN expose :

- Le programme des vacances de février est en cours de préparation
 - L'association envisage :
 - La première semaine : une ouverture et des échanges avec un autre public, des adultes handicapés et la venue d'un intervenant sur la langue des signes
 - La deuxième semaine sera sur les jeux olympiques d'hiver.
- L'association a décidé de ne pas augmenter pour l'instant ses tarifs en 2015 ; le montant de l'adhésion annuelle passera toutefois de 8 euros à 10 euros.
- Le site internet du centre de loisirs est actuellement en cours de rafraîchissement.

En ce qui concerne le dossier Julie CORON, le commissariat suit toujours ce dossier qui a été jugé au pénal ; il a été mis en relation avec l'huissier qui suit ce dossier.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1° INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le maire apporte des informations concernant les futures installations des entreprises ALS Remorques et EUROBAT sur le territoire communal. Les actes de compromis avec ces deux sociétés ont été signés fin décembre 2014.

- *ALS REMORQUES*

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée, n° 2014/10/06 du 24 octobre 2014, relative à la vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise A.L.S. Remorques sur la zone « En Sordats ».

Il fait part des dispositions de « l'amendement Dupont », notamment en ce qui concerne la création des accès et l'aménagement paysager de cette zone et précise que ceux-ci sont à la charge de la collectivité.

Il propose la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte des obligations communales en matière d'urbanisme au regard des accès et de l'aménagement paysager de la zone « En Sordats ».

Il décide, à l'unanimité :

- La création d'une desserte parallèle à la voie communale n° 7 au regard de « l'Amendement Dupont ».
- La création d'une entrée, voie d'accès de la voie communale n° 7 à la desserte.
- L'enfouissement des lignes France Télécom.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

En ce qui concerne la création de la voie d'accès, monsieur le maire propose de solliciter les entreprises EIFFAGE, AXIMA et EUROVIA.

- *EUROBAT*

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée, n° 2014/09/09 du 26 septembre 2014, relative à la vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise EUROBAT sur la zone « Bussonge ».

Il fait part des travaux d'accès à la parcelle du ressort de la collectivité et propose la réalisation de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création d'une entrée, d'une voie d'accès à la parcelle vendue, depuis la rue des Sombardières.

Il dit que la société EUROBAT aura à sa charge, pour ce qui concerne les eaux usées, l'installation d'une pompe de relèvement.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

En ce qui concerne la création de la voie d'accès, monsieur le maire propose de solliciter le syndicat de Cylindrage.

2 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAMVAL

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter des fonds de concours auprès de la CAMVAL pour :

- La zone « En Sordats » pour la réalisation de travaux d'aménagement (création d'une desserte, et d'un accès à la parcelle, enfouissement de la ligne France télécom, installation d'un transformateur).
- La zone « Bussonge » pour la réalisation de travaux d'aménagement également (création d'une desserte, extension de la ligne électrique).
- L'installation de panneaux lumineux d'informations aux entrées du village pour un montant de 25 236 euros T.T.C.

Le conseil municipal décide, en outre, de solliciter auprès du SYDESL l'extension de la ligne électrique rue du Centre, vers le cimetière (travaux à voir avec le SYDESL et EDF).

3° AUTRES TRAVAUX

Monsieur le maire et Bernard DESPLAT présentent différents devis pour des propositions de travaux :

- Réhabilitation de l'auvent de la salle omnisports ; le cabinet d'architecte a transmis un devis de maîtrise d'œuvre de 3 000,00 euros H.T.
L'assemblée estime ce montant élevé et décide de prendre le temps de la réflexion entre le remplacement ou la simple réhabilitation (amélioration, peinture) de cet auvent et la pose de barrières.
- L'acquisition d'un nouveau four pour le restaurant scolaire (échange du four existant avec celui du foyer rural devenu vétuste).
L'assemblée décide l'acquisition d'un nouveau four, plus petit, pour le restaurant scolaire ; le four existant sera installé dans la cuisine du foyer rural.
- Mise en conformité des lignes de la salle omnisports conformément à la réglementation.
L'assemblée décide de la mise en conformité des lignes de la salle omnisports ; les lignes seront redessinées. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques.

4° BIBLIOTHEQUE / SORTIE D'OUVRAGES

Monsieur le maire fait part de la nécessité de sortir du fond de livres de la bibliothèque, les ouvrages trop anciens et très abîmés.

Les ouvrages pour enfants seront remis au centre de loisirs ; les autres seront mis quelques temps à disposition, puis ils seront donnés à l'association « Le Pont ».

Monsieur le maire indique que cette démarche doit être validée par le conseil municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la sortie de ces ouvrages.

5° REGLEMENT DU LITIGE SMEPP/BONGLET

Monsieur le maire indique qu'il a reçu madame BONGLET ce 12 janvier 2015 en vue de régler à l'amiable ce litige (peinture extérieure salle omnisports).

Il expose les propositions de l'entreprise BONGLET, notamment la reprise de la peinture objet du litige. Le conseil municipal se dit satisfait de voir la fin de ce litige et accepte la proposition de l'entreprise BONGLET.

Il sollicitera l'avis du maître d'œuvre, le cabinet ROBIN, avant de transmettre sa réponse favorable et définitive à l'entreprise BONGLET.

Le montant restant dû du marché s'élève à 8 057,02 euros T.T.C.

6° AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'AP)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la loi de 2005 imposant la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour le 01 janvier 2015.

En raison du retard pris par les collectivités en matière de travaux dans ce domaine, le gouvernement a créé « l'agenda d'accessibilité » (décret de novembre 2014).

Ce document devra faire apparaître la programmation financière de la commune en matière d'accessibilité et son engagement à se mettre en conformité au regard des textes législatifs et réglementaires.

Monsieur le maire indique, en outre, que cet agenda devra être transmis à la préfecture au plus tard en septembre 2015.

Il demande aux responsables des commissions « voirie » et « bâtiments », messieurs PONT et BERLAND, de vérifier chaque lieu les concernant et de déterminer si ceux-ci sont en conformité avec la réglementation.

Monsieur Thierry BERLAND ajoute qu'en matière de voirie, il n'y a pas d'obligation. Celles-ci portent sur les bâtiments. Selon l'immeuble concerné, les travaux peuvent être différés de 3 à 9 ans.

Cet agenda doit préciser ce que l'on va faire avec un échéancier.

Pour la commune, il indique par exemple que la rampe de l'école maternelle ne respecte pas la pente réglementaire en matière d'accessibilité.

7° DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la participation de Mademoiselle Emilie TOUILLON aux Championnats de France de poneys en juillet 2014.

Il présente le dossier correspondant transmis par Mademoiselle TOUILLON, ainsi que sa demande d'aide financière.

Il précise que la commune a déjà accordé des aides financières, dès lors qu'il s'agit de Championnats de France.

Il propose de verser à Mademoiselle TOUILLON une subvention exceptionnelle identique à celle versée aux personnes ayant déjà participé à des Championnats de France.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte de la demande de Mademoiselle Emilie TOUILLON et décide, à l'unanimité, de lui verser une subvention exceptionnelle de 150 euros (cent cinquante euros).

Il dit que cette somme sera inscrite dans le budget primitif de l'exercice 2015, article 6574.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

8° SYDESL

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le SYDESL a étudié le remplacement des équipements vétustes de la commune en matière d'éclairage public, soit 35 lampes à changer.

Le montant estimatif de ces travaux fait apparaître une participation financière de la part de la collectivité de 7 200,00 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, ainsi que sur le montant financier estimé. Il demande au SYDESL de bien vouloir poursuivre son étude.

Il prend note que ce dossier sera à nouveau présenté devant l'assemblée délibérante à l'issue de son instruction, avec un montant précis de participation.

9° DIVERS

Le conseil municipal prend connaissance :

- Du départ de l'instituteur du logement communal sis rue du Centre compte tenu de son affectation dans une autre collectivité.
- De la prolongation de l'arrêt de travail d'un agent du service technique.

10° REMERCIEMENTS

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de remerciements d'un couple de Saint Martinois satisfait des travaux réalisés place de l'Eglise. Le conseil municipal apprécie ce retour chaleureux et remercie à son tour ces personnes.

X – TOUR DE TABLE

Monsieur Daniel MERCIER :

- Fait part à l'assemblée de la frustration de certaines personnes quant au contenu des colis de Noël 2014 (quantité et qualité inférieures)
Il demande également pourquoi le contenu de ces colis ne provient pas des commerçants locaux.

Monsieur le maire ajoute qu'il a eu, lui aussi, quelques remarques au regard de cette différence avec les années précédentes.

Monsieur Bernard DESPLAT indique qu'il n'a réceptionné qu'un seul avis défavorable.

Il précise que les colis ont été cette fois confectionnés par un fournisseur spécialisé car l'ancien système nécessitait beaucoup de réunion, beaucoup de temps, de travail aussi, et pour un coût supérieur.

Il ajoute que les membres du CCAS préfèrent privilégier l'aide aux personnes nécessiteuses, dans le besoin réel (pour se nourrir ou encore se chauffer).

Madame Muriel PERRET rappelle que la commune soigne bien ses personnes âgées. Elle leur propose chaque année un après midi bugnes, un voyage, le repas de la fête des mères et le colis de Noël.

- Demande comment les enseignants ont géré l'attentat du 07 janvier 2015 auprès des enfants.

Madame Aurélie CHALIES indique qu'il y a eu une minute de silence, puis des explications, des discussions et des échanges entre les enseignants et les élèves.

Monsieur Michel PONT :

- Sollicite la mise place d'une session de formation pour l'utilisation du défibrillateur. Les sapeurs pompiers de la commune seront sollicités pour mettre en place cette formation.

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Demande s'il y a la possibilité de faire modifier l'affichage des radars pédagogiques pour éviter les vitesses excessives et notamment le jeu au travers de courses de voitures. Le fournisseur de ces radars sera interrogé.

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire,